

Animer une activité d'auto-réparation de vélos

RS6281 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333, 335
Formacode(s)	44587, 44517, 44540, 23635
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/03/2023
Date d'échéance	27/03/2025

Certificateur(s)

LA PETITE ROCKETTE · SIRET : 50882247500028<http://www.lapetiterockette.org/>**L'HEUREUX CYCLAGE · SIRET : 52807339800034**

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Répondant aux enjeux sociétaux, économiques et environnementaux actuels, l'auto-réparation du vélo est fortement valorisée par l'Agence de la transition écologique (Ademe) dans de nombreuses études et soutenue par l'État. Citons en particulier le cadre législatif de la filière à Responsabilité élargie du producteur (REP) portant sur les articles de sports et loisirs (incluant les vélos). Le cahier des charges fait notamment obligation, depuis janvier 2022, de mettre en œuvre un plan de financement et d'action visant à augmenter significativement la réparation de ces derniers, en visant explicitement le développement des ateliers de réparation assistée. Sont ici visés les fabricants, les importateurs et les distributeurs d'articles de sport et de loisirs, les structures du réemploi, de la réutilisation et de la réparation de ces produits ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements chargés du service public de gestion des déchets.

D'autant qu'en matière de réparation, les perceptions et les pratiques de la société évoluent rapidement. Les résultats de la dernière enquête de l'Ademe sur la réparation des produits montrent une bonne image du secteur de la réparation, notamment pour le vélo.

La certification répond donc tout d'abord aux besoins déjà existants des structures de réemploi du vélo de l'associatif et de l'Economie sociale et solidaire et de leurs salariés qui y ont eu recours depuis des années et qui en bénéficieront à l'avenir. Ainsi qu'à l'évolution des besoins déjà observés auprès d'autres entités et actifs du secteur conventionnel : acteurs de la grande distribution, entreprises de la filière réparation et collectivités. Il est donc à prévoir, dans les années à venir, un besoin accru sur le marché du travail en compétences spécifiques pour la conception, l'organisation et l'animation d'activités d'auto-réparation de vélos.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Sélectionner les supports pédagogiques, les ressources matérielles et logistiques, le temps et l'espace à disposition en les modulant, afin de les mettre au service de l'apprentissage des participants dans le respect des objectifs propres à la structure où se déroule l'activité, des caractéristiques du cadre d'intervention et des règles de sécurité d'usage.
2. Identifier les besoins, capacités et temps disponibles des participants en début d'animation en prenant en compte le cadre d'intervention afin de fixer des objectifs personnalisés et atteignables.
3. Adapter pendant l'animation ses méthodes, outils pédagogiques et sa posture d'animateur à chacun des participants et à la situation afin d'atteindre les objectifs fixés.
4. Favoriser la coopération de façon inclusive en utilisant des méthodes pédagogiques actives et une posture ajustées aux situations afin de faciliter l'entraide mutuelle et l'autonomie collective dans le respect de chaque participant.
5. Évaluer l'atteinte des objectifs de l'animation en relevant les signes de réussite et les dysfonctionnements et en

s'entretenant avec les participants sur le bon déroulement de la séance dans une logique d'amélioration continue de ses pratiques.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Savoir lire, écrire, compter et comprendre des consignes en français
- Connaissances de base en mécanique vélo
- Être apte au port de charge
- Pouvoir tenir une position debout de manière prolongée

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

- Savoir lire, écrire, compter et comprendre des consignes en français
- Connaissances de base en mécanique vélo
- Être apte au port de charge
- Pouvoir tenir une position debout de manière prolongée

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est composé de trois membres :

- un représentant des organismes certificateurs qui dispose d'une voix. Cette personne ne peut jamais être désignée Président du jury.
- deux professionnels justifiant d'une expérience salariée ou non d'au moins une année en lien avec les compétences visées ou d'une expérience équivalente en tant que bénévole/volontaire. Cette expérience doit remonter à moins d'une année avant le jury de certification auquel ils participent. Ces personnes sont externes aux co-certificateurs et à l'organisme organisateur en charge de l'évaluation le cas échéant. Elles disposent d'une voix et l'une d'entre elles est également désignée Président du jury.

Base légale

Date de décision	27/03/2023
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/03/2025
Date de dernière délivrance possible	27/09/2025

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Pédagogie dans les ateliers - L'Heureux Cyclage (heureux-cyclage.org)

Formation Mécanicien·ne Réemploi Cycle et Animateur·trice d'atelier d'auto-réparation - La Petite Rockette

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6281/>